

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 438

présenté par

M. Ciotti, Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Blin, M. Fabrice Brun, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, M. Forissier, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Meyer Habib, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Louwagie, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Pauget, M. Portier, M. Ray, M. Seitlinger, M. Taite, Mme Valentin, M. Vatin et Mme Serre

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 371, insérer l'alinéa suivant :

« – installation de portiques scanners à ondes millimétriques passives pour analyser les véhicules transitant par la frontière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir dans le rapport annexé à la section "moyens innovants pour la surveillance des frontières" l'installation de portiques scanner à ondes millimétriques passives pour analyser les véhicules qui franchissent nos frontières. Ces équipements permettent de détecter la présence de personnes à l'intérieur des véhicules, et donc notamment d'éventuels passagers clandestins. Un tel dispositif existe déjà sur le site d'Eurotunnel où il a fait ses preuves. Cet outil est très utile dans la régulation des flux migratoires, c'est la raison pour laquelle le présent amendement prévoit d'y recourir de manière plus importante. Un tel portique pourrait notamment être mis en place à La Turbie où un important péage est installé à quelques kilomètres de la frontière avec l'Italie, qui est un lieu de passage de l'immigration clandestine vers notre pays.